

Compte rendu de séance de Conseil Municipal

Séance du 13 Septembre 2021

L'an 2021 et le 13 Septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de
MARGUIN Edith Maire

Présents : Mme MARGUIN Edith, Maire, Mmes : BRANCHEREAU Céline, HALOPEAU Mélanie, LE LUDEC Sonia, SAULNIER Gisèle, VIVIEN-MORIN Catherine, MM : CHOBLET Jean-Noël, EVENO André-Marie, GARNIER Jean-Yves, LECOEUR Rodolphe, MALARY Stéphane, MARECHAL William

Absent(s) ayant donné procuration : M. MEAUDE Cyril à M. GARNIER Jean-Yves
Absent(s) : MM : LORÉE Kevin, LUCIEN Romain

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 31/08/2021

Date d'affichage : 02/09/2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Sous-Préfecture de Châteaubriant
Le : 23/09/2021

Et publication ou notification

Du : 23/09/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme VIVIEN-MORIN Catherine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

AFFAIRES SCOLAIRES - Plan de relance : Convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - 2021_31
URBANISME - Révision du PLU : Attribution du Marché - 2021_32
AFFAIRES SCOLAIRES - Nouveau tarif restauration scolaire - 2021_33
AFFAIRES SCOLAIRES - Aide à la rentrée scolaire - 2021_34

AFFAIRES SCOLAIRES - Plan de relance : Convention de financement pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

réf : 2021_31

Mme le Maire informe le conseil municipal du projet d'investissement en matériel informatique pour l'école pour un montant prévisionnel de 8 000,00€ et 150,00€ pour l'abonnement à e-primo.

La Commission scolaire a décidé de demander une aide financière dans le cadre du Plan France Relance et son volet « socle numérique dans les écoles élémentaires ».

L'Etat propose une participation financière à hauteur de 5 600,00€ pour l'achat du matériel et 75,00€ pour l'abonnement à e-primo.

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- **AUTORISE Mme le Maire à signer à la convention de financement dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires**

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

URBANISME - Révision du PLU : Attribution du Marché

réf : 2021_32

Mme Le Maire rappelle au conseil sa décision de lancer la procédure de révision du PLU.

Pour rappel :

- 5 communes ont décidé de se regrouper dans le lancement de l'appel à candidature et dans l'analyse des offres.
- Objectif : avoir un pouvoir de négociation (financier ou autre) tout en conservant sa gestion en interne tant pour le choix du maître d'œuvre et que la gestion de la révision du PLU.
- Communes : La Chapelle-Glain, Noyal-sur-Brutz, Soudan, Soulvache, Villepot

Rappel du calendrier

- 31 mai au 5 juillet : Publicité
- 5 juillet 12h : Date limite de réception des offres
- 22 juillet : Analyse commune des offres (après analyse par chaque municipalité)
- 7 septembre : Audition de 3 bureaux d'études
- Fin septembre : envoi des courriers de refus aux candidats non retenus
- Fin septembre / octobre : délibération en conseil municipal
- octobre: début du marché

Après analyse des offres 3 bureaux ont été retenus pour passer à la phase de négociation du 7 septembre (Voir document annexe)

Suite à la négociation c'est le bureau GEOSTUDIO qui est arrivé en tête des offres avec la note de 87/100 pour un montant hors taxe de 23 500€.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'attribuer le marché de révision du PLU au cabinet GEOSTUDIO 45, Avenue Robert Hooke 76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY pour la somme de 23 500€ HT

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRES SCOLAIRES - Nouveau tarif restauration scolaire

réf : 2021_33

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la mise en place il y a un an du nouveau portail famille, destiné à gérer les réservations et facturation des services de restauration scolaire et accueil périscolaire.

Lors de sa mise en place, les dossiers familles ont été directement saisi sur la base des dossiers papiers fournis par les parents lors de la précédente rentrée. En plus des informations d'état civil, les services avaient été pré réservé par la mairie, notamment pour les enfants dont le planning était fixe sur l'année.

Pour la première fois cette année, aucun dossier papier n'a été remplie par les parents. Ils doivent gérer la réservation des repas de leur(s) enfant(s), et leur accueil périscolaire en total autonomie.

Pour éviter que des enfants occupent le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire sans réservation préalable, il est proposé un tarif majoré pour ce cas de figure.

En effet, il est important pour la bonne marche du service de pouvoir anticiper les effectifs notamment lors de la restauration scolaire, puisque cela implique la commande de denrées alimentaires supplémentaires.

Le conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE un tarif majoré de 5€ le repas au lieu de 4€, pour tout repas consommés sans réservation préalable, et l'ajout de ce tarif au règlement intérieur de la cantine.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

AFFAIRES SCOLAIRES - Aide à la rentrée scolaire

réf : 2021_34

Mme le Maire propose au conseil municipal le renouvellement du programme d'aide à la rentrée scolaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité, 12 voix Pour et 1 voix Contre :

DECIDE de renouveler l'aide à la rentrée scolaire

DECIDE que le montant de l'aide sera de 30€ par enfant, de la 6ème jusque 16 ans pour l'année scolaire 2021/2022

A la majorité (pour : 12 contre : 1 abstentions : 0)